

Fécondation in vitro ; un raté britannique

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 9 mai 2010

Cette histoire exemplaire nous vient de [BioEdge](#).

Elle commence dans une ambiance d'eau-de-rose typique de notre XXI^e siècle. Nous sommes en l'an 2000 et Andréa, avocate de 43 ans, 2 enfants, mariée, rencontre Brian Walker, homme d'affaires riche à millions de 6 ans son aîné, marié lui aussi. Mais c'est l'amour fou. Les deux tourtereaux quittent leur moitiés respectives et s'engagent dans une union passionnelle, mais légitime.

Mais non dénuée de hauts et de bas. Madame aimerait avoir des enfants de son nouveau mari, Monsieur lui oppose un refus déterminé et constant. Même pour une fécondation in vitro (et elle n'en demandait pas davantage). Monsieur, de son côté, n'est pas semble-t-il un modèle de fidélité.

Neuf ans plus tard, l'an dernier, Brian est aux prises avec un cancer du pancréas et Andréa sera son soutien, sa fidèle infirmière jusqu'au bout.

Le mari mort, l'épouse va consulter dès le lendemain ses papiers personnels. Et découvre, horrifiée, que Brian a fait un don de sperme en 2006 dans une clinique de procréation assistée, autorisant expressément une ancienne bonne de leur riche demeure à porter... son enfant. Et à moins d'un mois de son décès (survenu en août 2009), il fait les versements correspondant à un premier cycle de fécondations in vitro sur cette employée qui n'avait jamais été sa maîtresse.

Andréa Walker est désormais au cœur d'une bataille légale pour empêcher l'utilisation posthume du sperme de son mari : par dépit, d'abord, mais également parce que des problèmes d'héritage pourraient se poser en cas de succès de la procréation artificielle. Et sa bataille semble perdue d'avance dans la mesure où le code d'usages de l'Autorité britannique de fertilisation humaine et d'embryologie dispose que les centres de FIV n'ont nul besoin d'obtenir le consentement des époux des donneurs pour procéder à une fécondation in vitro avec leurs gamètes.

Andréa dénonce des manœuvres pour faire naître un enfant adultérin. « Pour moi, c'est contraire à l'éthique et à la morale ; tout ce qu'ils trouvent à me répondre, c'est que ce n'est pas illégal », a-t-elle confié au *Daily Mail*.

La morale de cette histoire ? Dénoncer l'inhumanité des fécondations artificielles n'est pas de la ringardise et il y a d'excellentes raisons pour laisser naître les enfants de l'amour de leurs parents, sans intermédiaire. Mais l'industrie de la FIV n'a nul besoin de morale et encore moins

de bon sens.

© [leblogdejeannesmits](#).